

# Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement – YVR 2023



# Message et Attestation de Tamara Vrooman, présidente et directrice générale

L'Administration de l'aéroport de Vancouver (l'« **Administration de l'aéroport** ») opère l'Aéroport international de Vancouver (« **YVR** ») au service de la communauté et l'économie qui la soutient. Les efforts que nous déployons pour être une plaque tournante aéroportuaire durable et de calibre mondial s'appuient sur des valeurs fondamentales de sécurité, de travail d'équipe, de responsabilité et d'innovation. Nous travaillons à lier la Colombie-Britannique à de nouvelles idées et expériences et à des biens et des investissements qui soutiendront une économie saine et durable. Nous voulons faire en sorte que ces liens se créent d'une manière socialement responsable, dans un souci de défendre et de promouvoir les droits de la personne et les valeurs du Canada dans nos pratiques d'entreprise.

Nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard du travail forcé ou du travail des enfants dans quelque élément que ce soit de notre exploitation ou de notre chaîne d'approvisionnement. À l'échelle de la collectivité locale, nous échangeons et collaborons activement avec nos partenaires communautaires, les organismes gouvernementaux et les compagnies aériennes pour garantir la sécurité de tous les passagers et prévenir la traite de personnes, qui mène au travail forcé et au travail des enfants. Nous apportons notre soutien à diverses organisations régionales qui aident les personnes vulnérables au travail forcé ou au travail des enfants, ou susceptibles de perdre des revenus par suite de la prise de mesures visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants, par l'entremise de dons de l'entreprise et des employés ou de bénévolat des employés.

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, nous tentons de faire affaires avec des organisations qui partagent nos valeurs et s'engagent à adopter des pratiques socialement responsables, y compris la prévention ou l'atténuation du risque de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre du processus d'achat. Pour ce faire, nous exigeons de tous nos fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter un code de conduite, nous évaluons nos fournisseurs sur la base de critères environnementaux, sociaux et économiques lors de l'examen des soumissions et nous envisageons les possibilités d'approvisionnement à l'échelle locale dans nos processus d'achat.

Le présent rapport inaugural décrit les mesures que nous avons prises au cours du précédent exercice financier pour faire en sorte qu'il n'y ait aucune place pour le travail forcé ou le travail des enfants à YVR. Ce document porte sur l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Nous comptons pour la suite continuer à améliorer nos pratiques, de sorte que YVR demeure un moteur consciencieux et responsable de l'économie.

Le présent rapport est soumis au ministre de la Sécurité publique au nom de l'Administration de l'aéroport. Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») et, plus particulièrement, celles de l'article 11 de cette loi, j'atteste que le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de l'Administration de l'aéroport de Vancouver le 26 mars 2024 et que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport au nom de l'Administration de l'aéroport de Vancouver. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice financier mentionné ci-dessus.



**Tamara Vrooman, présidente et directrice générale**

1<sup>er</sup> avril 2024

J'ai le pouvoir d'engager l'Administration de l'aéroport de Vancouver.

# Alinéa 11(3)a) structure, activités commerciales et chaînes d'approvisionnement

Ce rapport est le premier rapport de l'Administration de l'aéroport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

## APERÇU DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE LA GOUVERNANCE

L'Administration de l'aéroport est une corporation privée sans capital-actions incorporée en 1990 en conformité avec la Partie II de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* puis prorogée en 2013 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non-lucratif*. Elle exploite l'Aéroport international de Vancouver (« YVR ») aux termes d'un bail foncier signé avec le gouvernement du Canada, sur une grande partie de sq̓'saθən (Sea Island, traduction de « pente descendant vers l'eau, rivage submergé ») à l'embouchure du fleuve Fraser, à Richmond (Colombie-Britannique), Canada. Ce terrain est situé sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé du peuple Musqueam.

Deuxième aéroport le plus fréquenté du Canada, YVR est desservi par plus de 50 compagnies aériennes qui assurent des vols de passagers et de marchandises sans escale vers plus de 115 destinations partout dans le monde. YVR détient fièrement le record d'avoir figuré en tête du classement des meilleurs aéroports d'Amérique du Nord pendant 12 années consécutives (de 2010 à 2021). En 2023, environ 24,9 millions de passagers et 319 000 tonnes de marchandises sont passés par l'aéroport, appuyant la mission que s'est donnée l'Administration de l'aéroport de fièrement connecter la Colombie-Britannique au reste du monde. L'Administration de l'aéroport est responsable de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des installations de YVR et des zones environnantes, y compris son aéroport, ses biens côté piste (p. ex. pistes et voies de circulation) et ses routes côté aéroport.

L'Administration de l'aéroport possède trois filiales à part entière situées sur Sea Island (Colombie-Britannique), qui ne sont pas des entités tenues de faire rapport en vertu de la Loi : Vancouver Airport Enterprises Ltd., fournisseur de services de gestion de projets d'investissement et de services-conseils; Vancouver Airport Enterprises (Templeton) Ltd., investisseur dans le partenariat à l'origine d'un centre commercial situé sur Sea Island; et Vancouver Airport Properties Ltd., gestionnaire des entités qui détiennent des droits de bail et exploitant d'immeubles loués sur Sea Island. Les états financiers consolidés de l'Administration de l'aéroport, publiés chaque année sur le [site Web de YVR](#), donnent de plus amples renseignements à leur sujet. Ces filiales sont toutes exploitées par des employés de l'Administration de l'aéroport et sont assujetties aux mêmes politiques, procédures et pratiques. En outre, toutes les activités d'achat, de conformité et de chaîne d'approvisionnement de ces filiales sont effectuées par l'Administration de l'aéroport.

L'Administration de l'aéroport est régie par un [conseil d'administration](#) qui supervise la déontologie et les activités commerciales de la haute direction. Le conseil d'administration se compose de neuf membres désignés par des entités habilitées à proposer des candidatures, de quatre membres de la collectivité désignés par le conseil et de la présidente et directrice générale de l'Administration de l'aéroport. Parmi les entités habilitées à proposer des candidatures figurent l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique, le Barreau de la Colombie-Britannique, Metro Vancouver et la ville de Richmond.

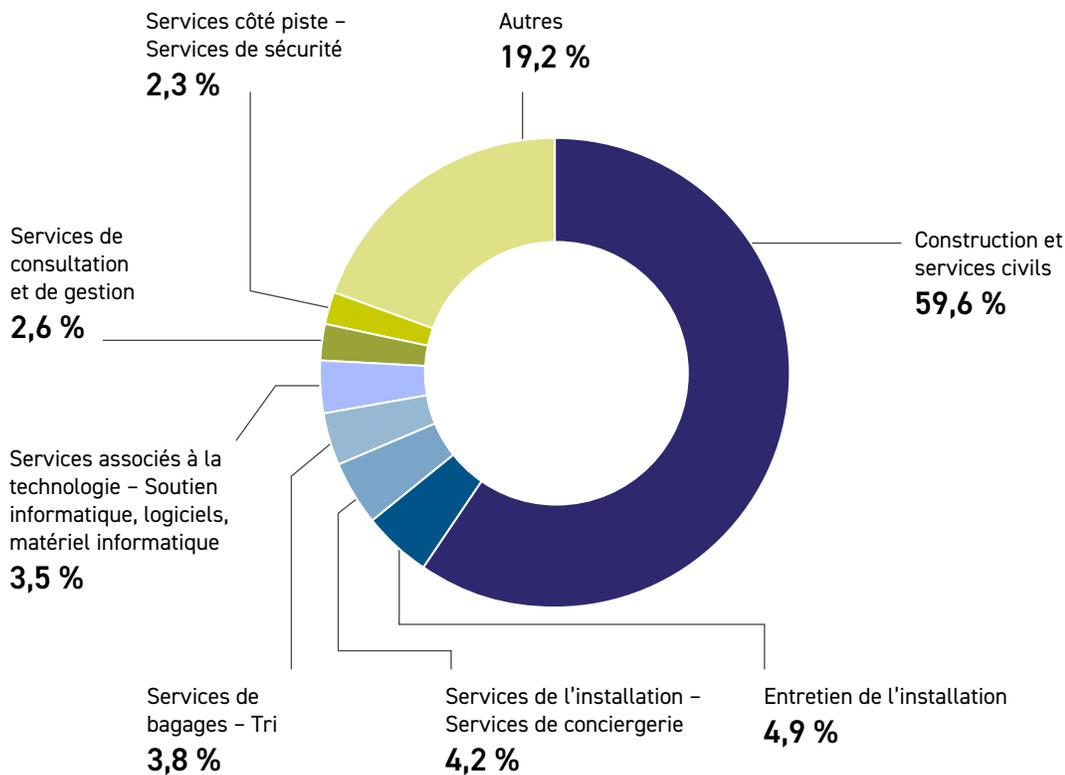
## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

En date du 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport comptait 908 employés (effectif total) au Canada. L'Administration de l'aéroport n'a aucun employé à l'extérieur du Canada. L'annexe 1 du présent rapport donne un aperçu de la structure organisationnelle de l'Administration de l'aéroport. Chaque unité commerciale, composée d'employés [syndiqués](#) et non syndiqués, possède généralement une structure hiérarchique qui comprend du personnel non-cadre, des gestionnaires, des directeurs, puis un(e) vice-président(e) ou membre de l'équipe de direction, qui relèvent au bout du compte de la présidente et directrice générale.

## CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les rapports financiers de l'Administration de l'aéroport couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. En 2023, l'Administration de l'aéroport a dépensé au total environ 409,9 millions de dollars, dont environ 171,7 millions pour des biens et des services et 238,2 millions pour les immobilisations. Environ 96 % des dépenses de l'Administration de l'aéroport sont allées à des fournisseurs canadiens, dont près de 69 % sont établis en Colombie-Britannique (y compris 63 % dans la région du Grand Vancouver).

L'Administration de l'aéroport se procure des biens et des services auprès de plus de 1 600 fournisseurs. La figure 1, ci-dessous, illustre la répartition des dépenses entre les principales catégories de fournisseurs :



La plupart des activités pertinentes d'inventaire des risques et de conformité des chaînes d'approvisionnement visent les équipes de l'exploitation, du développement de l'aéroport et de l'optimisation des biens, de l'innovation et de l'information, des affaires juridiques et de la gestion de l'offre, et des ressources humaines et de la marque.

# Paragraphe 11(1) mesures prises pour prévenir et atténuer le risque et alinéa 11(3)b) politiques et processus de diligence raisonnable

## CODES ET POLITIQUES

L'Administration de l'aéroport a une politique de tolérance zéro à l'égard du travail forcé et du travail des enfants (et des activités qui y sont liées, comme la traite de personnes), dans quelque élément de son exploitation ou de sa chaîne d'approvisionnement que ce soit. Les politiques et les codes suivants appuient cet engagement :

- La [politique sociale](#) – cette politique établit l'engagement de l'Administration de l'aéroport à être une organisation socialement responsable. Elle est fondée sur le Pacte mondial des Nations unies et la norme ISO 26000, qui comprend des engagements à l'endroit des pratiques d'emploi équitables telles que définies par l'Organisation internationale du Travail (OIT);
- La [politique d'achats durables](#) – cette politique vise à incorporer le concept de durabilité dans les décisions d'achat de l'Administration de l'aéroport et à faire en sorte que ses décisions tiennent suffisamment compte de critères environnementaux, sociaux et économiques, y compris la protection des droits de la personne, et ce, à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement;
- Le [code de conduite des fournisseurs](#) – fondé sur les principales conventions de l'OIT, ce code définit les normes minimales que les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent respecter en matière de sécurité et salubrité des lieux de travail, de pratiques d'emploi équitables et de responsabilité environnementale. Ils doivent notamment veiller à ce que leurs employés choisissent librement de travailler pour eux et respecter la réglementation en ce qui a trait à l'âge minimum des employés;
- Le [code de déontologie](#) – le code de déontologie constitue une politique-cadre pour des questions prioritaires comme l'éthique, le jugement commercial et la conduite générale. Tous les employés sont tenus de suivre une formation annuelle sur le code de déontologie et de signer une déclaration qui confirme leur respect du code. Le code de déontologie assure aussi un canal pour que les employés puissent rapporter toutes violations au code de déontologie, incluant les actes illégaux.

L'Administration de l'aéroport oblige tous ses employés à suivre une formation annuelle sur son code de déontologie et sa politique de lutte contre la corruption, dans le cadre d'un rigoureux programme de gestion des risques d'entreprise qui surveille l'exposition de l'organisation aux risques et met en place des mesures de contrôle à l'égard des risques. En outre, elle communique activement avec la communauté de ses fournisseurs, lors de séances d'information qui leur sont dédiées, pour faire valoir ses engagements à l'égard de ces codes et politiques.

## SALAIRE MINIMUM VITAL

YVR a été le premier aéroport du Canada à obtenir la désignation d'[employeur certifié Living Wage](#). Différent du salaire minimum, le salaire minimum vital garantit qu'un ménage, comprenant deux adultes et deux enfants, peut faire face aux dépenses de base, telles que déterminées par l'organisme Living Wage for Families BC. Ces dépenses comprennent notamment le loyer, l'épicerie, les soins de santé complémentaires et deux semaines d'épargne pour chaque adulte.

Comme le précise sa [politique sur le salaire équitable](#), l'Administration de l'aéroport verse à tous ses employés au moins le salaire minimum vital (qui comprend le salaire et les avantages sociaux) calculé pour la région du Grand Vancouver. L'Administration de l'aéroport s'est également efforcée pour que le personnel qui travaille pour les fournisseurs directs de services, comme les entrepreneurs en nettoyage et entretien des bâtiments, en aménagement paysager et en gestion de la circulation à l'aéroport, sur Sea Island, reçoive le salaire minimum vital. Il s'agit d'environ 1 600 employés de plus sur Sea Island. Conformément à sa politique sur le salaire équitable, l'Administration de l'aéroport inclut l'exigence de salaire minimum vital dans les contrats pertinents qu'elle conclut et, lors du plus récent exercice financier, a exigé une attestation de conformité des entrepreneurs visés.

## RÉCONCILIATION ET PEUPLES AUTOCHTONES

Le 21 juin 2017, l'Administration de l'aéroport et le peuple Musqueam ont signé [The Musqueam Indian Band – YVR Airport Sustainability and Friendship Agreement](#) (Accord de durabilité et d'amitié entre YVR et la bande indienne de Musqueam). Premier du genre, cet accord d'une durée de 30 ans reconnaît l'engagement de la bande Musqueam et de YVR à développer des relations de travail collaboratives dans une perspective de durabilité et d'avantages mutuels. Entre autres avantages, l'accord prévoit des occasions éducatives, d'emploi et de sous-traitance, ainsi que le partage des revenus. En outre, l'Administration de l'aéroport s'engage à privilégier les fournisseurs qui font preuve de leur capacité à soutenir concrètement la réalisation de ces avantages. Dans son processus d'approvisionnement, l'Administration de l'aéroport s'efforce d'intégrer des critères d'évaluation qui témoignent de l'importance de ces engagements. L'accord de durabilité et d'amitié crée un solide précédent pour la façon dont YVR honore ses relations avec les peuples autochtones et collabore avec ses partenaires pour gérer l'aéroport dans l'intérêt de toutes les parties.

## PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Avant d'obtenir ou de signer un contrat, tous les nouveaux fournisseurs de biens et services d'une valeur supérieure à 100 000 dollars doivent faire l'objet du processus de diligence raisonnable suivant, ou au moins d'une partie de ce processus :

- Vérification de la conformité aux politiques de l'Administration de l'aéroport, y compris le code de conduite des fournisseurs;
- Examen des rapports de solvabilité ou des états financiers vérifiés des trois dernières années;
- Vérification de la couverture d'assurance au moment de la signature et tout au long de la relation contractuelle;
- Vérification de la conformité et de la couverture WorkSafeBC au moment de la signature et tout au long de la relation contractuelle;
- Vérification des références;
- Examen des antécédents de poursuites et des dossiers judiciaires;
- Vérification du registre des entreprises pour assurer que le fournisseur est bien enregistré et fait affaires en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, sauf dans certaines situations précises qui justifient le recours à un fournisseur unique, l'Administration de l'aéroport choisit ses fournisseurs au terme d'un processus d'approvisionnement concurrentiel. Dans le cadre de ce processus, l'évaluation des soumissions tient compte du pointage obtenu par le fournisseur dans la catégorie sociale, communautaire et environnementale et la catégorie de gouvernance. Selon le type de biens ou de services fournis, l'évaluation peut porter sur les critères suivants, relatifs au travail forcé ou au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement :

- Un engagement et des antécédents en matière d'environnement et d'action communautaire qui concordent avec les objectifs de l'Administration de l'aéroport;
- Des accréditations ou des certifications sociales pertinentes;
- Une responsabilité sociale et une participation communautaire avérée;
- Une présence, des possibilités d'emploi et de la production de richesse à l'échelle locale;
- Un engagement pour la santé et le bien-être des employés;
- Un engagement pour la formation continue et le développement des employés;
- Un soutien aux occasions d'apprentissage à l'échelle locale;
- La création de nouvelles possibilités pour la communauté de fournisseurs locale et le développement de ses capacités;
- La compréhension du rôle de l'Administration de l'aéroport dans la collectivité;
- La prise en compte des risques qui existent dans la chaîne d'approvisionnement;
- Un engagement à respecter le code de conduite des fournisseurs et toute autre exigence sociale ou communautaire formulée par l'Administration de l'aéroport;
- Une réputation de déontologie appuyée par un comportement éthique;
- Des moyens d'atténuer certaines répercussions sociales néfastes ou de créer des répercussions favorables.

Normalement, la note accordée dans la catégorie sociale, communautaire et environnementale vaut entre 10 et 30 % du total de l'évaluation, suivant le type de biens ou de services. Pour ce qui est de la gouvernance, le fournisseur doit atteindre un seuil défini, à défaut de quoi sa soumission est rejetée.

De plus, tous les entrepreneurs et les fournisseurs de l'Administration de l'aéroport sont tenus de respecter le [code de conduite des fournisseurs](#) de l'Administration de l'aéroport, conformément aux politiques et aux contrats de l'Administration de l'aéroport.

## Alinéa 11(3)c) risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants

Dans le cadre des études de marché préliminaires qui ont lieu avant le début d'un processus d'approvisionnement, l'équipe de gestion de l'approvisionnement peut identifier certains biens qui comportent un risque accru de recours au travail forcé ou au travail des enfants, comme les appareils électroniques, les denrées alimentaires, les textiles, le café ou les vêtements. Dans le cas du café et des vêtements, par exemple, l'équipe de gestion de l'approvisionnement et les unités commerciales pertinentes ont répertorié et évalué les fournisseurs et distributeurs locaux afin de réduire ces risques. L'Administration de l'aéroport reconnaît certes qu'aucun pays n'est à l'abri du risque de travail forcé et de travail des enfants, mais elle s'efforce de limiter le risque en cherchant à s'approvisionner de préférence auprès de fournisseurs canadiens et en mettant tous les efforts nécessaires pour évaluer la source des biens de ses fournisseurs. Par ailleurs, l'équipe de gestion de l'approvisionnement a commencé à recenser les outils accessibles en ligne pour évaluer ou déclarer les questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG), en vue d'en arriver à repérer ces risques avec une meilleure constance afin de les évaluer.

L'Administration de l'aéroport continuera de repérer les achats qui présentent de forts risques et veillera à évaluer les facteurs sociaux et communautaires qui s'inscrivent dans le processus d'achat, notamment en recherchant certains types de certifications, des sources d'origine documentées et des actions à proposer aux fournisseurs pour réduire les risques. L'Administration de l'aéroport compte également envisager un système ou une procédure d'évaluation des risques plus officiels pour repérer les achats à haut risque avant d'élaborer sa stratégie d'approvisionnement à l'égard de ce type d'achats.

L'Administration de l'aéroport n'a connaissance d'aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

# Alinéas 11(3)d) et e) mesures pour remédier au recours au travail forcé et au travail des enfants, et aux pertes de revenus

L'Administration de l'aéroport a pris l'engagement de soutenir les organisations régionales qui apportent une aide aux populations vulnérables, y compris les personnes à risque de travail forcé ou de travail des enfants, de même que celles qui risquent de subir des pertes de revenus engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants, dans le cadre de son programme d'investissement communautaire. Voici les organisations qui ont reçu l'aide de l'Administration de l'aéroport en 2023, sous forme de dons de l'entreprise et des employés et de bénévolat des employés :

- [Covenant House](#) : Offre de l'hébergement, des repas et du soutien pour les jeunes itinérants de Vancouver.
- [Quest Outreach Society](#) : Offre un accès à des aliments sains et abordables issus de sources durables dans le but de briser le cycle de la pauvreté dans la région du Lower Mainland de Vancouver.
- [Greater Vancouver Food Bank](#) : Offre une aide par la distribution directe d'aliments et d'aide alimentaire à 141 organismes communautaires, comme des offices du logement, des refuges pour femmes et enfants, des maisons de transition et des programmes de garde parascolaire.
- [Dan's Legacy](#) : Fournit une aide aux jeunes de 15 à 25 ans aux prises avec des problèmes de consommation ou de dépendance.
- [Take a Hike Foundation](#) : Fournit un soutien en santé mentale pour les jeunes, au moyen de consultations cliniques et d'apprentissage expérientiel en plein air.
- [The Ballantyne Project](#) : Appuie les jeunes Autochtones mal desservis dans les communautés isolées.
- [Stanley Park Ecology Society](#) : Fournit un programme d'excursions dans le parc, basé sur le programme scolaire, pour environ 300 élèves de classes en quête d'équité.
- [Raincoast Conservation Foundation](#) : Offre des programmes éducatifs territoriaux conçus pour les jeunes Autochtones et les jeunes mal desservis des régions côtières de la Colombie-Britannique.

L'Administration de l'aéroport a également travaillé à plusieurs initiatives importantes en collaboration avec des organisations communautaires, notamment :

- [Pacific Autism Family Network](#) : la collaboration entre YVR et PAFN a donné lieu à la création du [Paper Planes Café](#), un café inclusif et accessible, situé à l'aéroport, qui procure de réelles possibilités d'emploi aux personnes issues de la communauté neurodiverse.
- [Native Education College](#) : YVR et le Native Education College (NEC) se sont engagés, en vertu d'[un protocole d'entente](#), à collaborer dans le cadre d'initiatives destinées aux apprenants autochtones, y compris des programmes de bourses et des occasions de réseautage.

L'Administration de l'aéroport compte explorer un système plus officiel pour évaluer les répercussions ou faire le suivi des mesures de remédiation, notamment la possibilité de mettre en place des outils de déclaration ou de vérification relatifs à l'atténuation des effets du travail forcé ou du travail des enfants et des pertes de revenu découlant de ces mesures.

## Alinéa 11(3)f) formation

En 2023, l'Administration de l'aéroport a conclu un partenariat avec [#NotInMyCity](#) pour offrir à tous les employés un cours en ligne sur les effets et les signes révélateurs de la traite de personnes. Tous les employés de l'Administration de l'aéroport, y compris les bénévoles en veste verte, ont dû suivre le cours « Mobilizing Communities to Disrupt Sexual Exploitation and Sex Trafficking in Canada » (mobiliser les collectivités pour enrayer l'exploitation sexuelle et le trafic sexuel au Canada) avant la fin décembre 2023. Ce cours obligatoire de 30 minutes aborde la traite de personnes, en lien avec le travail forcé et le travail des enfants. Créé par #NotInMyCity, une organisation à but non lucratif qui se consacre à sensibiliser la population à la traite de personnes et à l'exploitation sexuelle ainsi qu'à prendre des mesures collectives pour les prévenir et y mettre fin, le cours comprend de la documentation écrite et un questionnaire. L'Administration de l'aéroport prévoit offrir ce cours à tous ses fournisseurs de services et ses partenaires en 2024, afin de sensibiliser davantage l'ensemble de la communauté de l'aéroport au risque de recours à la traite de personnes.

En tant que plaque tournante qui relie la Colombie-Britannique au reste du monde, YVR sait pertinemment qu'elle doit également collaborer avec les organismes gouvernementaux qui œuvrent à l'aéroport pour assurer la sécurité de tous les voyageurs qui y circulent. L'Administration de l'aéroport est en constante communication avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA), US Customs and Border Protection (US CBP) et la GRC en ce qui concerne les questions de sécurité, y compris la traite de personnes en relation avec le travail forcé et le travail des enfants. Des autocollants NotInMyCity ont été apposés sur les miroirs des toilettes publiques partout dans l'aérogare, afin de faire connaître l'organisme aux voyageurs et de susciter des contacts avec d'éventuelles victimes.

De plus, en juillet 2023, les équipes des affaires juridiques et de gestion de l'approvisionnement ont présenté aux administrateurs de l'Administration de l'aéroport un exposé sur les nouvelles exigences de la Loi, y compris des renseignements contextuels sur la prévalence du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. Cet exposé a également été communiqué à toute l'équipe de gestion de l'approvisionnement.

## Alinéa 11(3)g) évaluation de l'efficacité

L'Administration de l'aéroport a intégré l'évaluation de la catégorie sociale, communautaire et environnementale dans le processus d'évaluation de toutes les soumissions reçues en réponse à ses demandes de propositions et obligé tous ses entrepreneurs à respecter le code de conduite des fournisseurs, dans le but de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. En outre, en 2023, l'Administration de l'aéroport a demandé à tous les entrepreneurs visés d'attester leur conformité à la politique de salaire minimum vital de l'Administration de l'aéroport, qui réduit indirectement le risque de travail forcé ou de travail des enfants. L'Administration de l'aéroport envisage actuellement divers outils d'évaluation susceptibles de l'aider à mettre sur pied un système plus officiel, comme des audits ou des attestations, pour évaluer l'efficacité de ses mesures de prévention et de réduction du risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement.

# Annexe 1

## ORGANIGRAMME

